

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE/PERMISSION
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 17 février 2016, à compter de 9 h,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade CentrepoinTE**

Dossier n° : D08-02-16/A-00007
Propriétaire(s) : James Brough et Angela Declare
Emplacement : 2502, chemin Stagecoach
Quartier : 20 - Osgoode
Description officielle : partie du lot 19, concession 3
Zonage : RR10
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

La maison isolée de deux étages qui se trouvait à cet endroit a été détruite par les flammes. Les propriétaires souhaitent maintenant construire une nouvelle maison isolée de plain-pied pourvue d'un perron couvert, d'un porche grillagé et d'un garage attenant de plain-pied, et dont la surface bâtie sera légèrement supérieure à celle de l'ancienne maison, conformément aux plans déposés auprès du Comité.

DISPENSE REQUISE :

Pour aller de l'avant, les propriétaires demandent au Comité d'accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage en vue de permettre l'augmentation de la surface bâtie à 18,9 % de la superficie du lot, alors que le règlement permet une surface bâtie maximale de 15 %.

LA DEMANDE indique que le bien-fonds ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.